

Tu es syndiqué.e à la CGT. À ce titre, tu as entre autres droits celui de bénéficier de formations syndicales, qui t'accompagnent tout au long de ta vie de syndiqué.e, que tu prennes ou pas des responsabilités. Pour cela tu peux demander aux militants de ta section d'organiser, en lien avec le syndicat national, les stages suivants pour lesquels tu bénéficies de CFS - Congés pour formation syndicale (rubrique Formation professionnelle sous Sirhius).

fichiers:



[Télécharger lettre_aux_syndiques_septembre_21_1.pdf](#) (942.41 Ko)

Colonne de droite syndiqués: [formation syndicale](#)

Syndiqués: [Lettre formation syndicale](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
